# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT** |
| **Excusé(e)s** : | **Valérie BERNARD** |
| **Absent(e)s** : | **Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE** |
| **Secrétaire** : | **Paula RIBEIRO** |

***Monsieur FANGET ne prend pas part au vote à partir de la question 2.***

---

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2007 ET 2008**

---

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 09/07/2007, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 11/07/2007, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2006, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 27/12/2006, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2007 ;

**Le Maire a décidé le 9 janvier 2008**

Afin de financer le programme d'investissement du budget 2007, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès du Groupe Caisse d'Epargne - Crédit Foncier une ouverture de crédit consolidable reconstituable d'un montant de 4 000 000 d'euros (quatre millions d'euros) pour une durée de 20 ans.

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin agit en qualité de Responsable de la relation commerciale qui assure l'assistance, le suivi et le conseil auprès de la ville de Clermont-Ferrand.

*L'emprunt se compose de deux phases :*

- Une phase de mobilisation de fond et de remboursement de fond de la date de signature du contrat au 31/12/2008

- Une phase de consolidation du capital mobilisé sous forme de prêt long terme, possible à tout moment pendant la phase de mobilisation jusqu'au 31/12/2008, l'amortissement du capital expire au plut tard le 31/12/2028.

*Caractéristique des phases :*

- **Pendant la phase de mobilisation :** le prêt est utilisé par tirage successif de 500 000 euros minimum, l'encours cumulé des tirages doit resté inférieur ou égal au montant maximum autorisé.

Le taux applicable sera le Tibeur 1 mois + 0.0385% . Les intérêts sont calculés sur la base du nombre exact de jours rapporté à année de 360 jours..

Les remboursements de tirage total ou partiel auront lieu le dernier jour ouvré d'une période mensuel d'intérêt. Chaque remboursement reconstituera un droit de tirage dans la limite du montant disponible.

- **Pendant la phase de consolidation**, l'amortissement du capital est au choix, constant, progressif ou à la carte, les différentes options de taux sont :

- TIBEUR 1 - 3 - 6 - 12 mois + 0.0385 %
- TAG 1 – 3 – 6 mois + 0,07 %
- TAM + 0.07 %
- Taux fixe correspondant au taux de SWAP contre TIBEUR 6 mois + 0.0385 % pour une durée minimum de deux ans.
- Formules structurées parmi celles définies au contrat (article 13.1.5. et suivants du contrat) pour une durée de minimum dix ans.

Les intérêts sont calculés sur la base du nombre exact de jours rapporté à année de 360 jours..

Sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 16 du contrat, l'emprunteur peut exercer des options de taux, avec ou sans calcul d'indemnité, à l'expiration d'un module.

L'option de passage à taux fixe est irréversible.

Le paiement du capital et des intérêts sera annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel à terme échu selon les modalités choisies dans l'avis de consolidation. L'amortissement pourra être constant, progressif ou à la carte.

*Le remboursement anticipé :*

Le conditions de remboursements anticipés du prêt prévues à l'article 19 du contrat varient selon les caractéristiques de l'option choisie (montant partiel ou total, date, durée du préavis, calcul ou non d'une indemnité…).

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

## DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 février 2008.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT** |
| **Excusé(e)s** : | **Valérie BERNARD** |
| **Absent(e)s** : | **Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE** |
| **Secrétaire** : | **Paula RIBEIRO** |

***Monsieur FANGET ne prend pas part au vote à partir de la question 2.***

---

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2007 ET 2008**

---

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 09/07/2007, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 11/07/2007, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2006, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 27/12/2006, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2007 ;

**Le Maire a décidé le 9 janvier 2008**

Un crédit multi-index, d'un montant maximum de 3 214 000 € (trois millions deux cent quatorze mille euros) amorti de façon annuelle linéaire est souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France pour une durée de 20 ans.
Il est destiné à financer le programme d'investissements du budget de l'exercice 2007 de notre collectivité.

La C.R.C.A. de Centre France sous-traite à CALYON, notamment la domiciliation des flux financiers, la réception des tirages et les modifications de taux en cours de tirage.

Le crédit multi-index sera utilisé en un ou plusieurs tirages qui porteront intérêts suivant le taux retenu parmi les index suivants et pour la durée de l'échéance fixée lors de leur mise en place :

- EURIBOR 1 mois, 3 mois, 6 mois, 9 mois ou 12 mois préfixé augmenté d'une marge de 0,04 % l'an.
- TAG 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 12 mois augmenté d'une marge de 0,06 % l'an.
- TAM augmenté d'une marge de 0,06 % l'an.
- T4M augmenté d'une marge de 0,06 % l'an.

Lors d'une modification de Taux, la marge applicable aux index susvisés sera déterminée dans les conditions fixées dans la Convention (détermination de la marge selon les conditions de marché).

Pour les index suivants, la marge applicable à un index sera déterminée lors de la demande de tirage ou de modification de taux, dans les conditions fixées dans la Convention (détermination de la marge selon les conditions de marché) :

Un taux variable composé d'un index et d'une marge mentionnées dans liste suivante :

- EURIBOR 3, 6 ou 12 mois post-fixé augmenté d'une marge à déterminer selon les conditions de marché
- LIBOR 3, 6 ou 12 mois CHF pré ou post-fixé augmenté d'une marge à déterminer selon les conditions de marché
- LIBOR 3, 6 ou 12 mois GBP pré ou post-fixé augmenté d'une marge à déterminer selon les conditions de marché

- LIBOR 3, 6 ou 12 mois USD pré ou post-fixé augmenté d'une marge à déterminer selon les conditions de marché
- STIBOR 3, 6 ou 12 mois SEK pré ou post-fixé augmenté d'une marge à déterminer selon les conditions de marché
- CMS EUR 1,2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 ou 20 ans (« Swap de Maturité Constante Euros n ans » ou « EUR-Annual Swap Rate-10 :00 ») pré au post fixé augmenté d'une marge à déterminer selon les conditions de marché
- TEC 10 augmenté d'une marge à déterminer selon les conditions de marché

Un taux fixe à déterminer selon les conditions de marché

Une stratégie spécifique parmi celles mentionnées dans la liste suivante :

- Taux alternatif, plafonné le cas échéant
- Taux révisable triple seuil, plafonné le cas échéant
- Taux fixe alternatif indexé sur écart de CMS EUR x ans - y ans
- Taux variable n écart de CMS EUR x ans – y ans
- Taux fixe n écart de CMS EUR x ans – y ans, plafonné le cas échéant
- Taux variable plafonné

Ces stratégies spécifiques sont définies à l'article 14 de la convention

Un taux successif, composé successivement d'un taux variable et/ou de taux fixe et/ou de Stratégies spécifiques

La Convention autorise le remboursement du crédit ou d'un ou plusieurs tirages par anticipation moyennant un préavis d'usage en la matière. Le remboursement d'un tirage peut être définitif moyennant, s'il y a lieu, le paiement d'une indemnité de réemploi, ou provisoire moyennant le paiement d'un intérêt d'attente.

La collectivité s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Convention.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 février 2008.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT** |
| **Excusé(e)s** : | **Valérie BERNARD** |
| **Absent(e)s** : | **Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE** |
| **Secrétaire** : | **Paula RIBEIRO** |

***Monsieur FANGET ne prend pas part au vote à partir de la question 2.***

---

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2007 ET 2008**

---

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 09/07/2007, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 11/07/2007, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

**Le Maire a décidé le 29 janvier 2008**

La ville de CLERMONT-FERRAND a demandé à DEXIA Crédit Local l'autorisation de faire un remboursement temporaire du capital restant dû au titre du prêt n° MIN 171098 EUR et ce, pour réduire la charge financière de la dette eu égard aux circonstances exceptionnelles affectant le calendrier de financement des travaux d'investissement.

Sur la base de la proposition indicative de DEXIA Crédit Local, laquelle figure en annexe, le remboursement anticipé temporaire sera effectué aux conditions suivantes :

- Capital remboursé le 15/02/2008 :

5.166.192,02 € au titre du contrat de prêt n° MIN 171098 EUR

- I.C.N.E. :

30.876,60 € au titre du contrat de prêt n° MIN 171098 EUR

- Capital restitué le 18/12/2008 :

5.166.192,02 € au titre du contrat de prêt n° MIN 171098 EUR

- Durée du remboursement temporaire : du 15/02/2008 au 18/12/2008 :

Pendant la période de remboursement temporaire, le cours des intérêts au taux du contrat est suspendu ; le montant de la prochaine échéance est ramené de la somme de 826.648,12 € à la somme de 583.143,96 € au titre du contrat de prêt n° MIN 171098 EUR (prochaine échéance au 1er/01/2009).

La proposition définitive de DEXIA Crédit Local relative au remboursement temporaire, sera acceptée sous réserve que le montant de la commission de conservation des fonds payée le 15/02/2008 soit inférieure à 60.000 €, ce qui génère une économie minimum d'environ de 140.000 €.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette décision.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 février 2008.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT